

**CULTURE****Association culturelle du Théâtre Aleph**

Convention d'objectifs pluriannuelle

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'association culturelle du Théâtre Aleph a pour objet et projet :

1. de créer, monter et représenter des pièces de théâtre dans les locaux du Théâtre Aleph,
2. de faire profiter les gens du quartier et la population d'Ivry d'une programmation régulière, avec des tarifs avantageux pour les Ivryens (toute l'année, du jeudi au dimanche), en approfondissant et en travaillant le style qui lui est propre, celui des pièces comme celui du lieu : un théâtre populaire, un *théâtre-fiesta* engagé, rempli d'humour et de poésie,
3. de développer l'école du théâtre Aleph avec ses ateliers-crédation style *comédie musicale* pour enfants, adolescents et adultes. Sur l'ensemble des élèves (environ 70), 80 % sont Ivryens,
4. de diffuser de façon plus ample les 2 démarches de théâtre social élaborées depuis quinze ans, notamment en direction des jeunes et des exclus : Le Théâtre des Gens et des Métiers et le Théâtre d'intervention, tout en poursuivant un travail régulier, depuis 3 ans, avec une cinquantaine de femmes résidant à Ivry, de nationalités multiples, en parcours d'insertion via l'association « Atout Majeur », et des actions-théâtre en direction des jeunes collégiens d'Ivry, notamment dans les quartiers Pierre et Marie Curie et Ivry-Port.

Cette association participe ainsi pleinement à la vie culturelle de la Ville grâce notamment à :

- la fréquentation de ses spectacles par des publics divers,
- son insertion dans le tissu associatif,
- son orientation sociale (actions d'insertion, actions-théâtre avec des collégiens...).

C'est pourquoi, la Ville souhaite soutenir les actions d'intérêt local menées par cette association auprès de la population d'Ivry au moyen de l'attribution d'une subvention. Le montant prévu est de 8 160 € pour l'année 2009.

Les modalités d'octroi de la subvention ainsi que les obligations de l'association sont précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle pour la période 2009/2011.

Celle-ci prévoit notamment que l'association s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions et les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme, à communiquer à la Ville un bilan annuel et à se soumettre à l'évaluation de la réalisation des objectifs fixés.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle à passer avec l'association culturelle du Théâtre Aleph.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention,  
- programme prévisionnel d'activité,  
- budget prévisionnel 2009.

## **CULTURE**

### **Association culturelle du Théâtre Aleph**

#### Convention d'objectifs pluriannuelle

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative locale dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que, par ses actions visant à développer l'exercice et la connaissance de l'art du théâtre, l'association culturelle du Théâtre Aleph participe pleinement à la vie culturelle de la ville,

considérant que la Ville souhaite dès lors apporter un soutien financier à l'association du Théâtre Aleph au regard de l'intérêt local des actions qu'elle mène sur le territoire de la Commune, et qu'il convient d'en déterminer les modalités,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

### **DELIBÈRE**

(par 41 voix pour et 1 abstention)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle à passer avec l'association culturelle du Théâtre Aleph et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les avenants y afférant.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que la Ville versera à l'association culturelle du Théâtre Aleph une subvention d'un montant de 8 160 € au titre de l'année 2009.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009